

Votre pension de retraite a-t-elle été bien calculée ?



© 2026 Les Echos Publishing

Bénéficiez-vous d'une pension de retraite bien calculée ? C'est la question que les retraités sont en droit de se poser au regard du rapport récent rendu par la Cour des comptes. Dans ce rapport, la Cour a relevé qu'une prestation de retraite sur 9 (sur le seul régime de base), attribuée en 2025 à d'anciens salariés, est affectée d'une erreur financière (contre 1 sur 10 en 2024). Résultats, ces erreurs cumulées auraient un impact non négligeable et représenteraient 1,1 milliard d'euros jusqu'au décès des pensionnés. Des erreurs qui peuvent être autant en faveur qu'au détriment des assurés.

À noter : en 2025, le régime général de retraite de base a versé plus de 167,3 milliards d'euros de prestations à 15,6 millions d'assurés du régime général (15,4 millions en 2024).

La Cour des comptes a expliqué ce phénomène notamment par une insuffisance et une hétérogénéité des contrôles selon les caisses, l'utilisation de multiples outils informatiques qui expose à des risques d'erreurs, des régularisations de dossier qui s'effectuent (pour partie) manuellement, un recours fréquent aux liquidations provisoires, c'est-à-dire des pensions calculées avant même la réception de l'ensemble des justificatifs.

Par ailleurs, l'institution de la rue Cambon a noté que les

caisses de la branche vieillesse du régime général, qui ont attribué environ 956 280 prestations supplémentaires en 2025, ont effectué plus de 325 000 révisions de droit et près de 180 000 révisions de service, soit + 5 % par rapport à 2024.

Précision : les révisions de droit modifient rétroactivement les prestations attribuées depuis la date de leur entrée en jouissance. Les révisions de service peuvent conduire à modifier pour l'avenir la prestation versée.

Anticiper pour sécuriser sa retraite

En raison de la complexité de notre système de retraite, les erreurs de calcul des pensions sont pratiquement inévitables. Ainsi, bien en amont du départ en retraite, il peut être opportun de :

- consulter, au fil de sa carrière professionnelle, son relevé individuel de situation (appelé couramment relevé de carrière) sur le site Info retraite ;
- signaler, auprès des caisses de retraite concernées, les erreurs qui ont été identifiées ;
- se faire accompagner par un expert qui aura la capacité de déceler et de faire corriger les éventuelles erreurs. Un professionnel qui pourra également préconiser, le cas échéant, des solutions pour assurer un complément de revenus lors de la liquidation de la retraite (on pense notamment au Plan d'épargne retraite).

[Cour des comptes – Certification des comptes 2025 du régime général de sécurité sociale et du CPSTI, mai 2026](#)